



Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical

Le 20 janvier 2020

Lieu : Communauté de Communes du Grand Pontarlier

Date de convocation : 14/01/2020	Nombre de titulaires EPCIs <u>en exercice</u> : 25 représentants 25 voix	Nombre de titulaires Département <u>en exercice</u> : 5 représentants 25 voix
Présents :	Nombre de titulaires Département	3
	Nombre de titulaires EPCIs	15
	Nombre de suppléants prenant part au vote	2
Total	Membres présents :	20
	Nombre de suffrages exprimés :	32

L'an deux mille vingt, le lundi 20 janvier, le Comité syndical du Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de Réunion de la Communauté de Commune du Grand Pontarlier, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Participaient à cette réunion :

Représentants du Conseil Départemental du Doubs :

Mmes, MM. Béatrix LOIZON, Philippe ALPY, Florence ROGEBOSZ.

Représentants titulaires des établissements publics de coopération intercommunale :

Mmes, MM. Jean-Claude GRENIER, Maurice DEMESMAY, Christian RATTE, Jean Pierre FRIGO, Patrick LAITHIER, Gérard FAIVRE, Jacques DEGRIBALDI, Dominique CHARDON, Jean-Marie SAILLARD, Didier HERNANDEZ, Daniel DEFASNE, Dominique JEANNIER, Gérard ROGNON, Jacques PRINCE, Yves LOUVRIER.

Représentants suppléants des établissements publics de coopération intercommunale :

Mme, MM Gérard QUETE, Lionel CHEVASSU.

Membres titulaires et suppléants excusés :

MM. Gérard GALLIOT, Sylvain DUCRET, Pascal PERCIER, Sarah FAIVRE (donne procuration à JC GRENIER), Gérard CHABOD, Pierre DAUDEY, Jean-Louis NEAULT, Christian VALLET, Yves DECOTE, Alain DESROCHERS, Catherine ROGNON (donne procuration à Jean Pierre FRIGO), Cédric BOLE, Dominique MOLLIER.

Assistaient également à cette séance :

Cyril THEVENET, Directeur du SMHDHL, Chloé VISENTINI, secrétaire-comptable du SMHDHL (secrétaire de séance).

Pour débiter la séance Monsieur le Président présente ses vœux aux membres du Comité Syndical, en souhaitant un plein épanouissement pour les élus ne se représentant pas aux élections municipales de Mars 2020, quant à ceux qui sont candidats de nouveau, il leur est souhaité de nouveaux challenges intéressants.

1) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 09 DECEMBRE 2019

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au dernier procès-verbal du Comité syndical du 09 décembre dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du comité syndical du 09 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2) - PREPARATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

2.1. Cadre général et gouvernance

Le Syndicat mixte Haut Doubs Haute Loue créé le 1^{er} janvier 2019 a été labellisé EPAGE le 30 décembre 2019 par Arrêté préfectoral, après un an d'existence.

L'année 2019 a consisté à mettre en place le syndicat et à appliquer les programmes d'intervention que les deux anciens syndicats avaient élaborés, dans le cadre des orientations budgétaires 2019 présentées fin 2018 avant la fusion de ces syndicats.

Il s'agit donc des premières orientations budgétaires du nouveau syndicat dans sa configuration pleine et entière avec un an de recul sur le déploiement de ses compétences.

Les statuts du syndicat prévoient l'élaboration d'un programme pluriannuel d'intervention. Concernant ce programme pluriannuel, le syndicat a engagé une démarche de contrat de territoire, en partenariat avec le Syndicat mixte Doubs Loue, à l'échelle de l'ensemble du bassin versant Haut Doubs Loue, y compris la partie jurassienne de la Loue (gérée par le Syndicat mixte Doubs Loue).

Ce contrat proposé par l'Agence de l'eau, mais qui associera d'autres partenaires (comme les Départements notamment) a vocation à démarrer fin 2020 pour une période de 3 ans. Il constituera une part importante de la feuille de route du syndicat pour ce qui concerne la restauration des milieux aquatiques et les actions d'animation sur la qualité de l'eau et la ressource quantitative.

L'élaboration de ce contrat a démarré au 4^{ème} trimestre 2019 et, de ce fait, les orientations budgétaires 2020 reposent en grande partie sur l'identification des actions déjà faite dans le cadre de cette préparation de contrat.

L'autre élément important pour la feuille de route 2020 du syndicat est le programme LIFE tourbières du Jura, qui se termine justement en 2020 avec plusieurs travaux importants de restauration de tourbières et de cours d'eau prévus au cours de l'été. Ces derniers risquant de se prolonger sur 2021, une demande d'avenant sera faite auprès des partenaires financiers (Europe, Agence de l'eau, Etat, Région, Départements) pour prolonger de 6 à 12 mois le programme (sans rallonge financière toutefois).

En parallèle, une réflexion a été engagée avec l'ensemble des partenaires du programme LIFE (CEN Franche Comté, EPAGE Haut Doubs Haute Loue, PNR Haut Jura, SMIX Dessoubre, Association amis réserve Rémoray) pour envisager le lancement d'un programme LIFE Climat, dans le prolongement du programme actuel, compte tenu

des nombreux autres projets de restauration de zones humides tourbeuses et petits cours d'eau de tête de bassins qu'il reste à restaurer sur le massif du haut jura et du haut Doubs (voir document de synthèse en annexe).

L'objectif serait de déposer le dossier de candidature en septembre 2021, ce qui implique de commencer à y travailler en 2020. A ce sujet, l'Agence de l'eau et la DREAL se sont montrés intéressés pour financer en 2020/2021 une phase préparatoire au dépôt de ce dossier (temps de travail, expertises préalables foncières et techniques, tel qu'un relevé LIDAR par exemple) qui pourrait être coordonné par le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche Comté), selon le même montage que le LIFE Tourbières actuel.

Sur le plan de la gouvernance, l'année 2020 sera bien entendue également marquée par les élections municipales et le renouvellement des élus du syndicat qui s'en suivra. Les élus du syndicat seront désignés une fois que les conseils communautaires seront eux-mêmes mis en place, ce qui signifie une première réunion du nouveau comité syndical fin mai début juin au plus tôt.

De ce fait afin de pouvoir fonctionner correctement pendant la période de mars à juin, il a été décidé de voter le budget 2020 le 17 février prochain, à Ornans.

2.2. Missions d'animation -qualité de l'eau – ressource en eau

Le syndicat est compétent pour assurer l'animation du SAGE, élaborer et porter le futur contrat de territoire et enfin mener des actions visant à préserver et restaurer la qualité de l'eau.

Dans ce cadre, il est proposé en 2020 de mener les actions particulières suivantes :

- Actualiser le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (devient PTGE : Plan Territorial de Gestion de l'Eau) sur le Haut Doubs en intégrant mieux la vulnérabilité du territoire au changement climatique, en élargissant si possible la réflexion à l'échelle de l'EPAGE,
 - Engager une réflexion sur la préservation à long terme des ressources en eau souterraines stratégiques, identifiées dans le SDAGE,
 - Finaliser l'élaboration du contrat de territoire 2021-2023 en partenariat avec le Syndicat mixte Doubs Loue,
 - Sur le volet qualité de l'eau, il est proposé d'approfondir les actions engagées dans le cadre du SAGE sur la problématique des pollutions diffuses :
 - o -poursuivre le travail de connaissance et de sensibilisation pour limiter l'utilisation des biocides (insecticides notamment) utilisés en agriculture/sylviculture,
 - o Engager une réflexion sur les flux de nutriments (azote, phosphore) maximums admissibles par les cours d'eau du bassin pour diminuer fortement l'eutrophisation (développement d'algue qui perturbe tout le cycle biologique) en utilisant les données acquises par le programme de métrologie sur la Loue et le travail de l'université de Franche Comté. (travail à engager au 2nd semestre après rendu du travail de l'université et échanges avec la Chambre d'agriculture, l'Agence de l'eau, la DDT et le Département)
- Gerard QUETE intervient et s'interroge sur le moment où l'on sortira du simple constat et où des interventions seront vraiment réalisées, il tient à signaler que les Collectivités Territoriales ne sont pas les seules responsables.
- Le Président approuve et indique que ce travail sur les flux admissibles va certainement questionner les pratiques, agricoles notamment, mais aussi les rejets diffus liés à l'assainissement ou à l'agro-alimentaire qui restent trop importants.
- Elaborer une stratégie d'intervention foncière permettant d'être plus efficient en termes de restauration de milieux aquatiques et de gestion des milieux naturels.

Le Président informe que lors du Conseil National de la Montagne, qui s'est déroulé le 10 janvier 2020 à Saint-Dié-des-Vosges, les membres ont interpellé le gouvernement au sujet du droit de préemption dont ne dispose pas les syndicats, ce qui engendre des difficultés d'acquisition de terrains. Il est demandé aux élus d'être en veille quant aux éventuelles ventes de terrains sur leur commune.

Didier Hernandez demande quand vont être mises en place ces actions.

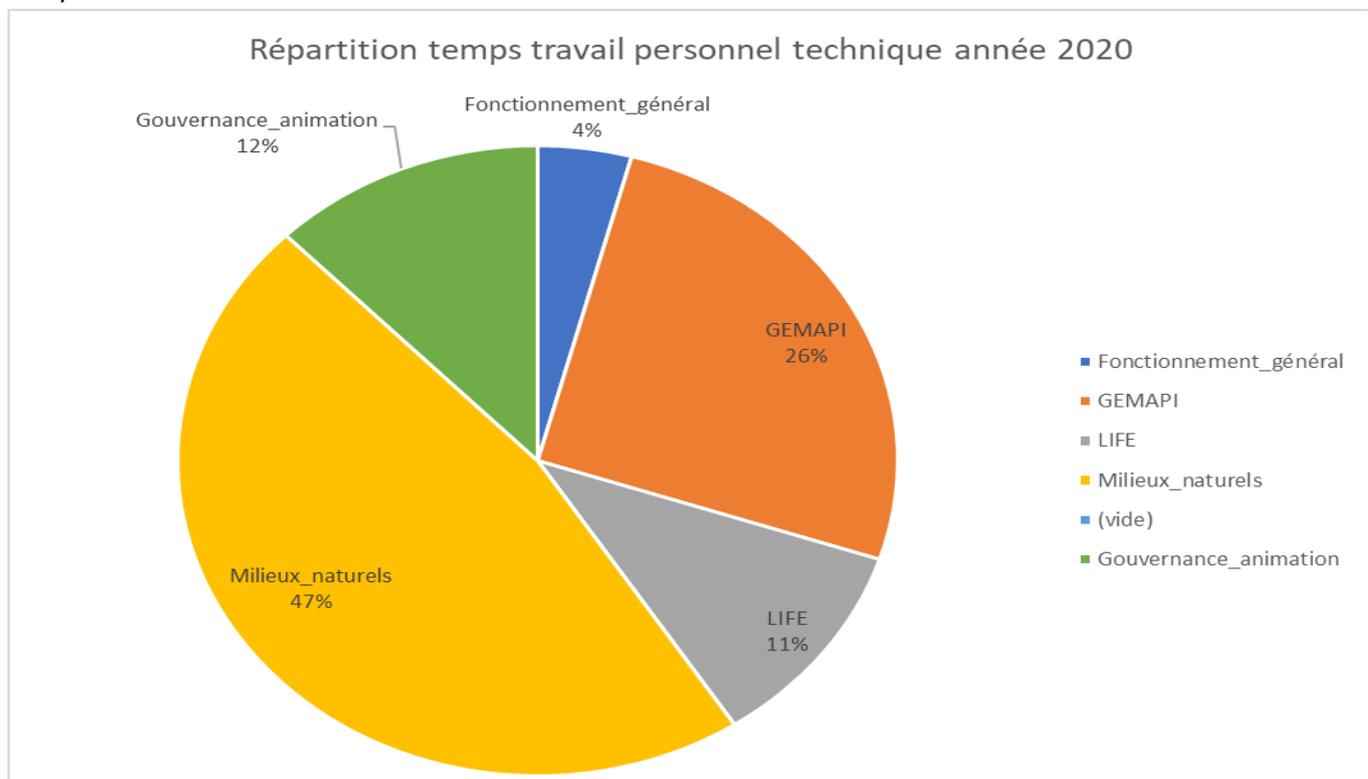
Le Président indique qu'elles démarrent dès cette année et qu'elles se poursuivront sur la durée du contrat de territoire (2021-2023).

2.3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Le nombre d'études et de projets en cours en lien avec la restauration des milieux aquatiques et/ou la prévention des inondations est important (36 études ou travaux en cours, hors programme LIFE Tourbières).

Au regard des moyens humains disponibles, une répartition prévisionnelle du temps de travail en 2020 a été effectuée dossier par dossier avec des propositions de priorités.

La répartition prévisionnelle des moyens humains techniques pour l'année 2020 sur les différentes compétences du syndicat est la suivante :



Il est à noter que le temps de travail lié au LIFE a été individualisé mais peut être rattaché intégralement à la compétence GEMAPI.

Par ailleurs certaines actions sont à la frontière entre les milieux naturels et la GEMAPI comme par exemple les actions menées sur les ENS de Bouverans et d'Arc sous Cicon qui sont classées dans les milieux naturels (car faisant l'objet un plan de gestion du même type que les Réserves naturelles) mais qui peuvent relever de la compétence GEMAPI, s'agissant d'action de gestion et de restauration de milieux humides.

Concernant le volet GEMAPI, hors LIFE, 660 jours de chargés de missions/techniciens sont disponibles, soit moins de 3 ETP répartis sur 4 agents.

Sur ces 660 jours, 81 ont été fléchés sur le volet Prévention des inondations (majoritairement pour la gestion et l'entretien des vannages et ouvrages du syndicat) et 18 jours pour de l'appui ponctuel aux communes.

a. Volet connaissance et restauration des milieux aquatiques

A ce stade les projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat de territoire sont listés dans le tableau joint en annexe.

Pour 2020 et au regard des moyens humains disponibles il est proposé de travailler sur les projets suivants :

Agents	Thématiques	Secteur	Projets
Jean-Noël Resch	Connaissance_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCLMHD	Affluents du lac Saint-Point
Jean-Noël Resch	Connaissance_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCLMHD et CCVM	Diagnostic des cours d'eau sur les nouveaux territoires - 2019
Jean-Noël Resch	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCM	Doubs - Entreroche
Jean-Noël Resch	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCLMHD	Doubs - Labergement Sainte-Marie
Jean-Noël Resch	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CFD	Lotaud
Jean-Noël Resch	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCGP	Morte - Amont
Jean-Noël Resch	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCGP	Morte - La Cluse et Mijoux
Jean-Noël Resch	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCLMHD	Travaux barrage du lac Saint-Point
Louis Collin	Connaissance_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCVM	Diagnostic des cours d'eau sur les nouveaux territoires - 2019
Louis Collin	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haut Doubs CCVM	Tanche
Michel Sauret	Connaissance_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLMHD et CCVM	Diagnostic des cours d'eau sur les nouveaux territoires - 2019
Mathieu Le Pavoux	Continuité_biological	Haute Loue CCLL	Aménagement barrage Chays Chirac Ornans
Mathieu Le Pavoux	Continuité_biological	Haute Loue CCLL	Aménagement embarcadère Lods
Mathieu Le Pavoux	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Canal de Montgesoye - restauration des berges
Mathieu Le Pavoux	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Loue - Restauration de la ripisylve / mise en défens 2018
Mathieu Le Pavoux	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Ruisseau de St Rénobert
Mathieu Le Pavoux	Connaissance_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCPHD, CCA800, CCAPS	Diagnostic des cours d'eau sur les nouveaux territoires - 2019
Benjamin Knaebel	Connaissance_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCPHD CCA800, CCAPS	Diagnostic des cours d'eau sur les nouveaux territoires - 2019
Benjamin Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCAPS et CCA800	Lizon supérieur
Benjamin Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Bonneille
Benjamin Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Ruisseau Norvaux / Eugney / Vau
Benjamin Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Raffenot vergetolle / Amathay
Benjamin Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCAPS et CCA800	Furieuse - Salins
Benjamin Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Canal de Montgesoye - restauration des berges
Benjamin Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Loue - Restauration de la ripisylve / mise en défens 2018
Benjamin Knaebel	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Ruisseaux de Liesle
Animateur SAGE	Restauration_des_milieux_aquatiques	Haute Loue CCLL	Raffenot vergetolle / Amathay
Animateur SAGE	Continuité_biological	Haute Loue CCLL	Aménagement seuil Brères - Loue

Dans le cadre du LIFE Climat, des travaux de restaurations de Tourbières, situées hors périmètre Natura 2000 pourront être réalisés.

b. Prévention des inondations

Pour mémoire, il s'agit d'une compétence nouvelle pour le syndicat, qui en 2019 a élaboré un schéma d'intervention, notamment sur les inondations causées par les petits cours d'eau et pouvant mettre en jeu des problématiques complexes de ruissellement, de sous dimensionnement d'ouvrages d'art, de manque d'entretien etc...

Suite à la validation de ce schéma d'intervention une première étude hydraulique a été lancée fin 2019 sur le Bief de Vau situé sur les communes de Saules et Montgesoye et qui a causé des inondations de plusieurs habitations en 2018. Une 2^{ème} étude pourrait être lancée en 2020 sur le ruisseau de Vaux à Rurey qui crée également des inondations de zones habitées.

Concernant la gestion des digues, le syndicat a la responsabilité de gérer deux ouvrages : une digue qui protège le village de Bannans des inondations du Drugeon et un barrage digue sur le Drugeon, à la rivière Drugeon qui vient d'être classé par l'Etat au titre de la protection contre les inondations.

Sur ces ouvrages, il est prévu en 2020 :

- La régularisation administrative avec la commune de Bannans et les propriétaires fonciers : convention de mise à disposition de l'ouvrage,
- Le suivi et l'entretien de la digue de Bannans (au regard de la visite technique approfondie réalisée en 2019 aucun travaux n'est prévu en 2020),
- La réalisation d'une modélisation hydraulique des crues du Drugeon sur Bannans, pour mesurer l'effet positif espéré des travaux effectués sur le Drugeon depuis plusieurs années,
- La réalisation d'une visite technique approfondie de l'ouvrage de La Rivière Drugeon,
- La régularisation administrative de cet ouvrage : convention de mise à disposition.

En parallèle le syndicat a engagé fin 2019 la formalisation d'un protocole de gestion de ses ouvrages hydrauliques sur la Loue, en lien avec les communes concernées, afin de sécuriser leur fonctionnement en période de crue ainsi que les interventions des tiers sur ces ouvrages.

Des opérations d'entretien courant et de mise à niveau des automatismes de régulation seront programmées en 2020 sur ces ouvrages, face à certains défauts constatés en 2019.

c. Milieux naturels

Natura 2000

L'animation des sites Natura 2000 sera poursuivie avec notamment en 2020 :

- La fusion extension des 3 sites Natura 2000 du Haut Doubs qui sera effective en cours d'année (délibération proposée à l'ordre du jour de ce comité),
- La poursuite de la mise en œuvre du contrat Natura 2000 Drugeon porté par le syndicat (pâturage, fauche, broyage, suivis)
- La réalisation d'une étude de définition de travaux de restauration de la tourbière de Porfondrez La Censure à Bannans
- La mise à jour et/ou la réalisation de cartographies d'habitats sur les sites du Haut Doubs (en lien avec l'extension sur de nouveaux territoires)
- L'évaluation des documents d'objectif (DOCOB) du site Loue Lison et le lancement de la rédaction d'un nouveau DOCOB commun,
- Le montage de plusieurs contrats Natura 2000 sur le site Loue Lison
- La finalisation du bilan des Mesures Agro Environnementales à l'échelle des différents sites et le lancement d'une réflexion pour un éventuel nouveau programme à partir de 2021.

Trame Verte et Bleue

L'élaboration de la trame verte et bleue (financée à travers Natura 2000) à l'échelle de la Communauté de communes Loue Lison se poursuivra en 2020 avec un planning calé sur celui de l'élaboration du SCOT pour une bonne cohérence des démarches.

Réserves naturelles régionales

L'année 2020 sera marquée par le renouvellement de l'équipe en charge de la gestion des 2 RNR, ce qui obligera certainement à décaler dans le temps certaines actions des plans de gestion et nécessitera de consacrer du temps (de Geneviève Magnon) pour former les nouveaux arrivants.

Le syndicat sera également amené à étudier avec les autres co-gestionnaires (CFD et Association de la Seigne des Barbouillons) une éventuelle fusion des 2 RNR, si cela peut apporter de la simplification administrative.

Espaces Naturels Sensibles

Arc sous Cicon

La notice de gestion du site a été validée en 2018. Cette notice fixe des objectifs de gestion du site ENS pour la période 2018-2022. Dans ce cadre, le projet de restauration du site du Grand Marais a été lancé fin 2019 et se terminera (pour la 1^{ère} phase) en 2020.

Les autres sites intéressant pour des projets de restauration (Marais de la Gouille et des Terreaux) nécessitent une animation foncière importante (nombreux propriétaires privés) qui sera menée en 2020

ENS du lac de Bouverans et marais du Varot

Le second plan de gestion (notice simplifié) du site ENS pour une durée de 10 ans (2019-2028) a été validé en 2019. Il s'agira essentiellement d'actions réalisées dans le cadre de Natura 2000 et le LIFE.

Il est prévu notamment la réalisation d'un important chantier de reméandrement du Drugeon dans le cadre du LIFE en 2020.

Plaine alluviale de Morteau

Comme évoqué plus loin dans ce rapport, suite à l'inventaire des zones humides réalisé sur le territoire de la communauté de communes du Val de Morteau, il est apparu que la plaine alluviale inondable du Doubs et du Théverot en amont de Morteau présentait des enjeux importants vis-à-vis de la ressource en eau et des milieux naturels associés.

Ces milieux sont cependant dégradés et une prise de conscience locale de la population sur l'intérêt de les préserver et de les restaurer semble nécessaire.

A cet effet des échanges ont eu lieu avec le Département et la Communauté de communes pour étudier l'intérêt d'identifier cette zone en tant qu'Espace Naturel Sensible, outil contractuel du Département permettant de doter ces espaces de plans de gestions et de développer des actions de sensibilisation du public.

A cet effet une réunion de la commission milieux naturels de la Communauté de communes est en cours de calage pour échanger sur le projet.

2.4. Eléments budgétaires

a. Clôture de l'exercice 2019

Budget général

Fonctionnement	Budget 2019	Réalisé 2019
Dépenses	1 403 396.33 €	1 067 368.86 €
Recettes	1 403 396.33 €	958 750.89 €
Solde 2019		-108 617.97 €

Excédent antérieur à reporter	210 604.53 €
Résultat à affecter 2020	101 986.56 €

Investissement	Budget 2019	Réalisé 2019	Restes à réaliser 2019
Dépenses	3 856 086.73 €	2 095 703.32 €	1 035 680.20 €
Recettes	3 856 086.73 €	2 583 845.13 €	798 531.75 €
Solde 2019		488 141.81 €	-237 148.45 €

Résultat 2019 investissement	488 141.81 €
Excédent antérieur à reporter	337 536.32 €
Solde des restes à réaliser	-237 148.45 €
Résultat à reporter 2020	588 529.68 €

Le fort excédent d'investissement 2019 est lié à la contractualisation d'un prêt relai de 2 M€ utilisé à hauteur de 1.3 M€ à la date de clôture de l'exercice comptable, pour faire face au décalage des versements de subventions. Une partie importante de ce montant sera à rembourser en 2020.

Budget LIFE

Fonctionnement	Budget 2019	Réalisé 2019
Dépenses	1 141 765.00 €	40 988.78 €
Recettes	1 141 765.00 €	464 735.00 €
Solde 2019		423 746.22 €

Excédent 2018 à reporter	162 496.00 €
Résultat à affecter 2020	586 242.22 €

Investissement	Budget 2019	Réalisé 2019	Reste à Réaliser 2019
Dépenses	1 992 693.08 €	785 997.58 €	183 784.08 €
Recettes	1 992 693.08 €	678 580.99 €	0.00 €
Solde 2019		-107 416.59 €	-183 784.08 €

Résultat 2019 investissement	-107 416.59 €
Déficit antérieur à reporter	-674 703.85 €
Solde des restes à réaliser	-183 784.08 €
Besoin financement 2020	965 904.52 €

Le besoin d'autofinancement pour combler le déficit d'investissement 2019 est classiquement assuré par l'affectation du résultat de fonctionnement (les recettes du budget LIFE sont uniquement imputées en fonctionnement).

Le résultat de fonctionnement 2019 ne permettra pas intégralement de combler le déficit d'investissement. Cela est principalement du :

- à des versements de recettes du CEN attendus fin 2019 mais qui finalement arriveront début 2020
- au décalage de versement du FCTVA pour les travaux (l'équilibre de la section d'investissement prévoyait un prêt relai qui n'a pas été contractualisé et il sera ainsi nécessaire d'affecter une partie du prêt court terme contractualisé en 2019, au budget LIFE pour assurer l'équilibre de la section d'investissement du BP LIFE 2020.

b. Eléments de cadrage général

Les statuts du syndicat prévoient l'élaboration d'un plan pluriannuel d'intervention et la fixation de cotisations plafonnées pour la durée de ce programme.

Ce programme est en cours de préparation et sera affiné dans les semaines à venir dans le cadre notamment des échanges avec l'Agence de l'eau pour l'élaboration du futur contrat de territoire évoqué précédemment. Il sera donc effectif pour la période du contrat à savoir 2021-2023.

c. Fonctionnement, charges de personnel :

Le nombre d'agents en poste au 31/12/2019 était de 17 dont le directeur mis à disposition par le Département. Un poste sera supprimé en 2020, celui de chargé de mission opération collective toxiques, puisque l'opération s'est terminée au 31/12/2019. Les autres postes du syndicat ne devraient pas évoluer en 2020. En revanche il est proposé de réaliser en interne l'étude sur les flux admissibles de nutriments dans les cours d'eau, évoqué au chapitre 2.2, par le biais d'un contrat en renfort temporaire d'activité. (CDD niveau bac+5 pour une durée de 6 mois estimé à 19 300 €).

La masse salariale du syndicat s'est élevée à 641 676 € en 2019 (pour 700 000 € budgétés). La masse salariale 2020 prévisionnelle théorique est de 694 500 € sans l'étude flux admissible prévue en régie.

Un élément important en 2020 va consister en la mise en place du RIFSEEP, qui doit remplacer l'ensemble des régimes indemnitaires actuels.

Dans ce cadre il sera proposé lors du comité syndical du 17 février de valider, sur le principe, l'organisation générale, dont les groupes de fonction. La validation définitive formelle nécessitera néanmoins un avis préalable du CTP et ne pourra donc pas être proposée avant le renouvellement électoral du mois de mars.

Il est proposé de mettre en place également le Complément Individuel d'Activité (CIA) qui permet de valoriser annuellement l'investissement des agents.

Dans le cadre de ces orientations budgétaires, le comité syndical, sur proposition du bureau, et au regard des pratiques et montants mis en œuvre dans les EPCI membres du syndicat, propose d'allouer une enveloppe maximale de 20 k€ pour le CIA en 2020.

d. En investissement

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de nombreux travaux d'investissements, que ce soit au titre du LIFE tourbières ou de la restauration de cours d'eau (La Morte à La Cluse et Mijoux ou la Furieuse à Salins les Bains notamment).

En termes de trésorerie, le décalage important entre le paiement des factures des entreprises et le versement effectif des subventions, ainsi que l'absence de fond de roulement, a nécessité la contractualisation d'un emprunt court terme de 2 M€ d'euros (qui n'est sollicité qu'au fur et à mesure des besoins).

Budget LIFE

Comme évoqué précédemment, le programme LIFE arrive normalement à échéance en 2020. L'ensemble des actions restantes à engagées seront donc inscrites budgétairement en 2020, avec possibilité d'un avenant sur 2021 au cas où des travaux n'auraient pu se terminer en 2020 (conditions hydrologiques défavorables par exemple).

Budget général / milieux aquatiques

La plupart des opérations d'investissement 2020 auront déjà été engagées en 2019 et une part importante des crédits/recettes seront donc inscrits en reste à réaliser.

Etat de la dette

L'état de la dette du syndicat est joint en annexe.

Le Syndicat rembourse actuellement 3 emprunts « long terme » :

- Un emprunt contracté en 2006 pour financer des travaux sur le Dugeon qui se termine en 2021,
- Un emprunt contracté en 2013 pour financer des travaux de traversées de villages sur Dugeon qui se termine en 2028,
- Un emprunt contracté en 2016 pour financer des travaux de passe à poisson sur la Loue qui se termine en 2031

Et 2 emprunts court terme pour assurer le décalage du versement du FCTVA et/ou des subventions :

- Un emprunt de 162 030 € réparti sur le budget général (9215 €) et le budget LIFE (152 815 €) contracté en 2018 à rembourser en 2020,
- Un emprunt de 2 M€ (1.3 M€ utilisés fin 2019) qui sera à rembourser en 2022 au plus tard.

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte des débats d'orientation budgétaire, et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

3) - DECISION MODIFICATIVE N°3

Les comptes d'amortissements en fonctionnement dépenses et en investissement recettes présentent, au budget primitif 2019, une différence de 0.42 centimes, et ceux-ci doivent être équilibrés.

Il est donc proposé d'effectuer un virement de crédit sans incidence budgétaire.

PROVENANCE :

Compte 1311 « subventions d'équipements transférables Etat »

- 0.42 €

DESTINATION :

28138 « amortissements autres constructions »

+ 0.42 €

Ainsi, le chapitre 042 « dotations aux amortissement » (fonctionnement dépense) et le chapitre 040 « opération d'ordres » (Investissement recette), présenteront les mêmes crédits, soit 85 638,86 €.

L'exposé entendu, le comité syndical, à l'unanimité, valide cette décision modificative N°3.

4) - AUTORISATION A MANDATER AVANT VOTE DU BUDGET 2020

L'article L1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvertes à l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date.

La délibération prise en application de cet article doit impérativement préciser le montant et l'affectation des crédits que l'exécutif est autorisé à mandater.

Cette disposition permet aux collectivités territoriales d'engager budgétairement de nouvelles dépenses d'investissement au titre d'un exercice considéré, et de passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote du budget.

Les crédits engagés par anticipation suivant cette procédure sont inscrits au budget lors de son adoption.

Pour le budget principal :

Chapitre comptable		Crédits votés en 2019	25 %
20	Frais d'études	302 352,00 €	75 588,00 €
21	Immobilisations	74 500,00 €	18 625,00 €
23	Immos en cours	2 242 340,11 €	560 585,02 €

Pour le budget annexe « Life » :

Chapitre comptable		Crédits votés en 2019	25 %
20	Frais d'études	85 000,00 €	21 250,00 €
21	Immobilisations	1 117 500,15 €	279 375,02 €

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2019.

5) - VALIDATION PROTOCOLE ARTT

Suite à la fusion des deux syndicats ayant des protocoles ARTT différents il est nécessaire de mettre en place un nouveau protocole ARTT pour l'ensemble des agents du Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue.

Le nouveau protocole ARTT a fait l'objet d'échanges avec le personnel et a été soumis pour avis préalable au Comité Technique Paritaire qui a rendu un avis favorable.

L'exposé entendu et sur proposition du Président, le comité syndical, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Approuve le protocole ARTT**
- **Date d'effet : 1er février 2020.**

6) - CHANGEMENT NOM DU SYNDICAT EN EPAGE

Monsieur le Président informe que pour faire suite à la labellisation EPAGE du syndicat, intervenue par Arrêté Préfectoral du 30 décembre dernier et en cohérence avec le souhait de communiquer dorénavant avec le nom EPAGE Haut Doubs Haute Loue, il est nécessaire de délibérer à la majorité des 2/3 des membres du comité syndical pour changer le nom du syndicat.

L'exposé entendu le comité syndical, à l'unanimité décide de modifier l'article 1 des statuts du Syndicat mixte Haut Doubs Haute Loue en indiquant que du fait de la reconnaissance EPAGE du Syndicat, celui-ci prend la dénomination suivante : « Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Haute Doubs Haute Loue »,

7) - FUSION EXTENSION DES 3 SITES NATURA 2000 DU HAUT DOUBS

Le Président laisse la parole à Dominique Chardon, Vice-Présidente, qui rappelle que Le syndicat est animateur de 3 sites Natura 2000 dans le Haut Doubs : le « bassin du Drugeon », les « lac et tourbières de Malpas, les prés Partot et le bief Belin » et le « Complexe de la Cluse et Mijoux ».

Au vu des limites parfois imprécises des sites Natura 2000 de Malpas et la Cluse et Mijoux, le Syndicat mixte s'est lancé fin 2014 dans un projet de restructuration des périmètres.

Le projet comporte les éléments suivants :

- La fusion des trois sites Natura 2000 dont le Syndicat mixte est opérateur du fait de leurs enjeux environnementaux semblables et afin de faciliter leur gestion administrative ;
- Le réajustement des périmètres existants pour pallier certaines incohérences dans les limites et améliorer la lisibilité sur le terrain ;
- L'intégration de nouveaux secteurs présentant de forts enjeux environnementaux dans les sites Natura 2000 existants ;
- La désignation des trois sites Natura 2000 au titre des deux directives européennes Habitats et Oiseaux sur les mêmes périmètres.

Etapas réalisées :

- 2015 : synthèse des enjeux environnementaux et identification de secteurs potentiels à classer en Natura 2000,
- 2016 : Premières rencontres avec les communes concernées afin d'avoir un premier avis. Validation par le Comité de pilotage Natura 2000 du projet et de l'intégration de nouveaux secteurs liés aux enjeux cours d'eau et zones humides essentiellement,
- 2019 : Au moins une rencontre avec les 22 communes concernées par le projet afin de proposer et valider avec eux un nouveau périmètre. Validation du projet de fusion et d'extension par le COPIL Natura 2000 (nov.2019)

Le travail de réajustement des limites des sites Natura 2000 a été réalisé en concertation avec chaque commune, qui ont globalement bien appréhendé ce projet. Les cartographies du périmètre concerné sont présentes en annexe.

A été lancée début 2020 par les Préfectures du Doubs et du Jura une consultation de l'ensemble des communes, communautés de commune et syndicat.

L'exposé entendu le comité syndical, à l'unanimité décide de valider l'ensemble du projet, dont la proposition de nouveau périmètre Natura 2000 unique et d'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce projet.

8) - QUESTIONS DIVERSES

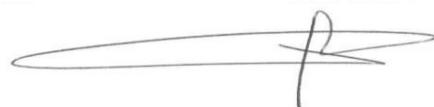
Suite à l'engagement pris par le Syndicat lors de sa création en janvier 2019, une conférence des Maires sera organisée le lundi 27 janvier 2020 à 18h30 à Ornans.

Les Maires, Présidents d'EPCI et Conseillers Départementaux du territoire ont été invités à ce temps d'échange en leur demandant de s'inscrire.

Actuellement, une quarantaine d'élus ont répondu favorablement, un rappel par mail sera fait dans les jours à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Le Président de l'EPAGE
Haut-Doubs Haute-Loue



Philippe ALPY